

Guide de facturation

Omnipratique

Santé Publique et Sécurité du travail

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI 
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation		CISSS (944XX) / Étab CH 0XXX3
Secteur d'activité		CISSS
		Santé publique/Santé sécurité du travail

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré selon le mode de la rémunération de mixte.

Élément de contexte							
Mixte (Ann. XXIII) - Santé publique			✓				SECTION A (Annexe XXIII)
Mixte (Ann. XXIII) - Santé et sécurité du travail			✓				
Garde en disponibilité			✓				- Service rendu en CLSC mais selon un autre mode de rémunération qu'en rémunération mixte de l'annexe XXIII

Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables							
Lundi au jeudi 18h à 22h			22,37%				SECTION A
Vendredi 18h à 22h			36,36%				SECTION A
Week-end et fériés 8h à 24h			36,36%				SECTION A

Forfait horaire (heures travaillées par jour)							
Première heure complétée			42067/42069				Santé Publique/ Santé sécurité travail
Période additionnelle			42068/42070				15 minutes complétées
Activités médico-administratives (payé en plus du forfait horaire)							
Réunion de département			42061/42062				par 15 minutes complètes

Réunion et comité			42063/42064			par 15 minutes complètes
-------------------	--	--	-------------	--	--	--------------------------

Suppléments d'honoraires (par quart d'heure complété)

Connaissance et surveillance de l'état de santé de la population			42052/42081	Inscrire la durée de l'intervention par période complète de 15 minutes et l'heure de début
Promotion et prévention de la santé de la population			42053/42082	
Protection de la santé de la population			42054/42055/42056/42083	
Évaluation des interventions, programmes et services de santé			42057/42084	
Avis médical et expertise			42058/42085/42059/42086/42087	

Suppléments de garde (Pour être rémunérée, cette garde doit être assurée tous les jours de la semaine, entre 18 h et 8 h ainsi que les samedi, dimanche et jour férié entre 8 h et 18 h.)

Garde Santé environnementale (18h et 8h en semaine)			42071	À facturer au CISSS ou CIUSS (944XX) durée et heure de début requis
Garde Santé environnementale (8h et 18h WK/férié)			42072	
Garde maladies infectieuses (18h et 8h en semaine)			42073	
Garde maladies infectieuses (8h et 18h WK/Férié)			42074	

*****Le médecin appelé à se déplacer ou à se rendre sur place des services, pendant une période de garde en disponibilité, est rémunéré pour les services dispensés pendant cette période à 100 % du tarif des actes paraissant ci-dessus***

BROCHURE N° 1

ONGLET 1 - ENTENTE

Annexe XXIII

Modalités spécifiques au mode de
rémunération mixte instaurés dans
les secteurs de pratique désignés

ANNEXE I de L'ANNEXE XXIII

Section A - Services médicaux communs

ANNEXE II de L'ANNEXE XXIII

Liste des suppléments d'honoraires
payés à 100% de leur tarif de base
et visés par le mode de rémunération
mixte

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin
de ce qui compte et qui vous donne
la possibilité de vous concentrer
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique

